

C.S.M. tennis de La Coudoulière : réduction importante des cotisations

Il y avait beaucoup de monde pour la 9^e assemblée générale du C.S.M. tennis de La Coudoulière, présidé par M. G. Biberian. M. Philippe Estève, maire et président d'honneur de l'association, retenu à l'occasion d'une réunion à Nîmes, avait délégué M. Alain Rustan, conseiller municipal, pour le représenter.

M. Robert Morini, adjoint délégué aux sports, et Mme Hélène Montet, représentant l'O.M.S., honoraient de leur présence cette assemblée.

L'ordre du jour était le suivant : rapport moral du président, rapport du responsable des commissions sportives, écoles de tennis, enfants, adultes, rapport financier du trésorier général de l'exercice 1986-1987, budget prévisionnel 1987-1988.

REDUCTION DES COTISATIONS POUR L'ANNEE 1987-88

De nombreuses questions

ont été débattues au cours de cette assemblée mais le prix des cotisations a particulièrement attiré notre attention.

L'année tennistique s'achève le 1^{er} novembre 1987, date à laquelle les membres doivent remettre leur dossier complet.

Les réductions du montant des cotisations sont importantes, comme l'on peut le constater.

La cotisation de l'étudiant jusqu'à 18 ans est ramenée de 475 F à 400 F, celle de l'adulte de 625 à 500 F, celle du couple de 1.100 F à 900 F. Dans ces tarifs la licence assurance est comprise. Le droit d'entrée de 200 F pour les nouveaux membres est maintenu.

Le comité de direction a tenu compte, pour fixer ces tarifs, de la conjoncture économique locale en liaison avec les chantiers navals de La Seyne, ainsi que les tarifs pratiqués par les autres clubs environnants de plus en plus nombreux.



Le bureau au complet.

(Photo M.P.)



Des adhérents satisfaits des décisions prises.

(Photo M.P.)

Cette réduction importante a été rendue possible grâce à l'effort financier de la municipalité. En effet, M. le maire, par lettre en date du 24 octobre 1986, informait le bureau qu'aucune redevance ne serait plus demandée et qu'il resterait à la charge du club tout ce qui est propre à la compétition et à l'organisation des tournois.

Signalons que cette redevance était de 60.000 F par an et que la comptabilité du club ne pouvait plus supporter une charge aussi lourde.

Le bureau-directeur remercie M. le maire, M. l'adjoint délégué aux sports ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la suppression de cette redevance.

Rappelons que le C.S.M. organisera cette année de nombreuses compétitions sur lesquelles nous reviendrons en temps opportun.

M.P.

